

**ARRETE DU MAIRE**  
N° 2025- 438

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS  
TEMPORAIRE**

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Chloé PALOMARES, Présidente de l'APE Pic Chabaud

AI l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Parking Auguste Chapel

A l'occasion de : Marché de Noël

Du 05/12/25 de 15h à 20h du 06/12/25 de 9h à 22h du 07/12/25 de 10h à 18h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/11/25  
Signature :



**ARRETE DU MAIRE**

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,  
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Chloé PALOMARES. Présidente APE Pic Chabaud

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 05/12/25 de 15h à 20h - 06/12/25 de 9h à 22h - 07/12/25 de 10h à 18h

A l'occasion de Marché de Noël - Parking Chapelle

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**10 NOV. 2025**

Fait à Châteaurenard, le \_\_\_\_\_  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

**PUBLIÉ LE**  
**17 NOV. 2025**